

La Lettre de l'OPMA

Observatoire des pratiques de
la montagne et de l'alpinisme

n°21 - novembre 2007

EDITORIAL

Au terme d'un été au cours duquel tous les alpinistes, grimpeurs ou randonneurs, auront pu plus ou moins bien – le temps n'a pas toujours été de la partie – vivre une fois encore la belle liberté que permet la montagne, la question se pose plus que jamais : "La montagne est-elle vraiment aujourd'hui un espace de liberté ? " Et d'abord : "Qu'entend-on par espace de liberté ? "

De telles interrogations se situent dans la droite ligne des débats que nous avons déjà eus au sein de notre observatoire sur l'évolution actuelle des pratiques de la montagne. C'est pourquoi il nous a paru intéressant de mettre la fameuse "montagne espace de liberté" à la question.

Ce numéro de la Lettre résume diverses contributions à notre discussion. Les lecteurs intéressés par les textes intégraux de ces contributions les trouveront sur le site de l'observatoire.

Notre ami l'alpiniste et guide de haute montagne Claude Rey, membre de l'OPMA, a pu participer au début de notre réflexion sur ce thème. L'accident mortel dont il a été victime en montagne cet été ne lui a pas permis d'apporter de nouvelles contributions. Avec beaucoup d'émotion, nous dédions cette Lettre et son titre à sa mémoire.

Sommaire :

- Editorial : p. 1
- La montagne :
 espace de liberté
 p. 2 à p. 8

Les numéros
de la **Lettre de l'OPMA**
sont accessibles à l'adresse

<http://perso.wanadoo.fr/cafgo/index.html>

Bernard Amy

La montagne : espace de liberté

Ce simple titre pose déjà en lui-même une première question. Selon que l'on met ou non un point d'interrogation, il revient à se demander soit "en quoi" la montagne est un espace de liberté, soit si "oui ou non la montagne est un espace de liberté". Mais il faut d'abord répondre à cette dernière question si l'on veut pouvoir débattre sur le "en quoi", pour ensuite s'interroger sur l'intérêt d'utiliser une telle formulation, si l'on veut rendre intelligible l'activité des alpinistes aux yeux de la société. Les paragraphes qui suivent résument les réflexions qu'a inspirées aux membres de l'OPMA le titre générique de cette lettre.

Historique de l'expression

Même si depuis toujours la montagne a été historiquement un refuge et une terre de liberté, le slogan "la montagne, espace de liberté" semble être apparu récemment dans les médias spécialisés (notamment Montagnes Magazine) au cours de l'hiver 1999, en réponse à l'arrêté préfectoral interdisant la pratique du ski hors-piste dans le département de Haute-Savoie. Ce slogan n'est pas apparu tel que nous l'employons aujourd'hui, mais sous la forme d'une négation : "Non à la montagne interdite". Il niait ainsi le droit que certains s'octroyaient de limiter la liberté de pratique en montagne par une décision unilatérale. Montagnes Magazine faisait implicitement référence à la montagne comme milieu dans lequel le pratiquant est libre et responsable de ses actes. L'expression, ainsi issue de la dénonciation de règles perçues comme atteintes à la liberté de pratique, prenait donc tout de suite une dimension éminemment politique. On l'a retrouvée par la suite dans divers discours de professionnels, de pratiquants, dans des articles de presse ou des productions scientifiques jusqu'à devenir une référence presque usuelle dans le milieu des sports de montagne et de nature.

Une chose est pourtant certaine : jamais ceux qui ont lancé la revendication de la montagne comme espace de liberté n'ont réclamé que la montagne soit un espace de non-droit, même s'il existe une minorité de pratiquants n'acceptant pas que leur activité est un fait social et qu'il est donc nécessaire de respecter et de dialoguer avec

l'ensemble de notre société. Ce que réclamaient les professionnels comme la plupart des pratiquants était d'être intégrés dans les processus de réflexion et de décision des autorités, de façon à pouvoir tenir compte des spécificités des activités de pleine nature en montagne, et en particulier de celles de l'alpinisme. L'exemple de la nouvelle loi-cadre sur le sport qui distinguait mal les activités sportives compétitives et les activités récréatives non concernées par la compétition, avait déjà bien montré les problèmes posés par une loi générale qui ne tient pas compte de la diversité des milieux et des pratiques auxquels elle s'applique. Le monde montagnard demandait que l'on comprenne d'abord ce qu'est la montagne et les sports de montagne avant d'édicter des lois et des réglementations la concernant.

Le sentiment de liberté doit être distingué de la liberté elle-même

L'expérience courante de la liberté est un sentiment intérieur très simple que l'on pourrait résumer par le fait d'avoir le sentiment de faire ce que l'on veut, où l'on veut et quand on le veut. C'est ce sentiment de liberté que paraissent revendiquer certains alpinistes, comme s'ils estimaient que, de par son isolement, leur milieu de pratique était en marge des centres

névralgiques de la vie sociale et économique de notre société. Pourtant demander à pouvoir faire ce qu'ils veulent en montagne, et donc demander ce que justement la société leur interdit de faire ailleurs au quotidien, est sans doute une erreur qui n'est pas sans danger.

Cette erreur vient d'abord de la confusion entre liberté et sentiment de liberté. En effet, que ce soit pour nos idées politiques ou notre manière de pratiquer l'alpinisme, la manière dont nous conduisons notre existence est très largement conditionnée par les influences de notre environnement culturel et social, influences à partir desquelles nous fondons notre propre réflexion. Mais évoquer et souligner ce conditionnement n'est en rien synonyme de déterminisme ou de fatalisme. La liberté ne s'exerce que dans un monde partiellement déterminé qui nous impose ses contraintes, lesquelles ne sont pas dues au hasard.

La question de la responsabilité des pratiquants

Réclamer haut et fort sa liberté n'est pas sans danger parce que notre société tend à rendre responsable l'individu et lui seul au nom justement du libre-arbitre. Ceci est encore accentué par la progression au sein des activités de montagne de la sphère judiciaire pour qui l'individu est le seul et unique coupable. Ce fut le cas, par exemple, dans l'affaire de l'avalanche des Orres¹ (Crête du Lauzet) où le guide s'est vu infliger une condamnation qui donnait l'impression que seul le guide "portait le chapeau".

Si la société et le législateur affirment autant que les hommes sont libres, c'est bien pour pouvoir les juger moralement et les punir lorsqu'ils commettent une erreur. Si

l'erreur était imputable uniquement à l'éducation et à la formation, ou à l'environnement social et économique, il faudrait condamner la société, non l'auteur de l'erreur. Dans la réalité des faits, nous sommes toujours dans le cas d'une co-présence² de facteurs dont certains sont objectifs alors que d'autres sont hautement subjectifs ou inconnus (si l'ensemble des connaissances en matière d'avalanches était acquises, nous le saurions !). Bien que des méthodes soient développées pour faciliter le choix (telle la méthode 3x3 de Werner Munter pour les avalanches), le moment d'indétermination et d'indécision, que l'on appelle liberté d'indifférence et qui est fréquent lorsqu'un alpiniste doit effectuer un choix, est très mal compris par la société qui ne supporte pas ce que l'on pourrait en fait assimiler à une impuissance ou une incapacité à choisir.

Notre société moderne, en effet, a tendance à penser que tout se calcule, qu'il doit y avoir le moins de place possible pour l'incertitude et l'inconnu.

Dès lors, l'alpiniste est-il, comme le titrait le Dauphiné Libéré à l'occasion d'un colloque sur les aspects réglementaires des sports de montagne, "coupable de partir librement" ? Sans doute que non. Mais il est libre et donc possiblement coupable. Et c'est cette possibilité qui fait que le monde de la montagne n'a pas intérêt à revendiquer sans nuances une liberté absolue.

Le philosophe Alain écrivait que "la liberté c'est non pas faire ce qu'on veut, mais vouloir ce qu'on fait". En cela, la montagne est bien un espace de liberté. Ce qu'il faut revendiquer en disant que la montagne doit être un espace de liberté, c'est la liberté de vouloir. Bien souvent l'alpiniste peut encore faire l'expérience

¹ Le 23 janvier 1998, sous la Crête du Lauzet (à proximité des Orres, Hautes-Alpes), une avalanche balaye un groupe scolaire parti faire de la raquette à neige et fait 11 morts. Le 13 janvier 2000, le tribunal correctionnel de Gap condamne le guide à deux ans de prison avec sursis et 8000 francs d'amende (il avait été requis à son encontre une peine de 3 ans de prison assortis d'un sursis partiel et d'une interdiction d'exercer d'une durée de 5 ans lors du procès). Les autres prévenus (les concepteurs de la sortie) ont été relaxés.

² Dans le cas présent le concept de co-présence correspond à la réunion fortuite de divers facteurs qui se rencontrent, la conséquence de la rencontre étant l'accident.

La montagne : espace de liberté

de la liberté, s'il le veut. Et à la condition bien sûr de savoir qu'en montagne comme ailleurs, agir c'est prendre un risque.

Société à risques *versus* société sécuritaire : attention au poids du discours !

Sommes-nous dans une société sécuritaire ou dans une société à risques ? Ou dans une société sécuritaire parce qu'à risques ? Le choix du mot sécuritaire ne désigne-t-il pas notre place dans la société plutôt que la société elle-même ? Et surtout juger notre société sécuritaire est-il un préjugé ?

Si oui, alors la question se pose de savoir comment nous, les alpinistes, pouvons être compris par la société sans nous demander comment nos préjugés sont recevables par cette même société, et quelles sont les conséquences de notre propre discours.

Lorsque nous parlons de société *sécuritaire*, remarque Erik Décamp, "nous exprimons un point de vue sur la société dans laquelle nous vivons tous. Nous pourrions choisir *sécurisante*, mais il y manquerait la nuance péjorative qui résulte de la proximité avec *autoritaire*, et même avec *totalitaire*. Parler de société sécuritaire, c'est souvent se poser en victime d'un corps social qui nous imposerait intentionnellement (volontairement !) des règles entravant notre liberté".

"Il y a un curieux déplacement du mot sécurité à l'adjectif sécuritaire, comme il y a de curieux déplacements de l'autorité à l'autoritaire, ou de l'arbitre à l'arbitraire. Lorsque nous parlons, nous alpinistes, de société *sécuritaire*, c'est en déplorant qu'il en soit ainsi. Mes interrogations portent sur ce que nous *disons* vraiment en employant cet adjectif, ou sur ce que l'emploi de cet adjectif nous fait exprimer : que nous ne

voulons pas d'une société qui organise notre sécurité malgré nous en nous imposant des règles (qui sont pour l'essentiel l'expression, dans un champ particulier, d'une régulation de la vie en société) ; que nous voulons préserver un territoire à l'abri de ces règles (à l'extrême, cela s'appelle une zone de non-droit et nombreux sont ceux qui fondent leur identité ou leur sentiment de liberté sur le fait de disposer à leur guise d'un territoire ou d'un champ d'activité échappant à un degré ou à un autre à la loi commune). Mes interrogations portent aussi sur la société à laquelle nous pouvons sembler aspirer, et sur ce qui qualifierait la société de nos rêves : libre, responsable, courageuse, qui se lève tôt, autonome, privilégiant l'initiative et la réalisation individuelles. Enfin elles portent sur ce que nous pouvons sembler avoir à proposer face à ce caractère sécuritaire que nous déplorons : une société plus libérale, plus risquée, plus individualiste, moins solidaire... ? Je crois qu'aucun d'entre nous, en tout cas au sein de l'OPMA, ne va, au fond, dans le sens que je viens de décrire. Mais je crois aussi que, lorsque nous plaçons sous le soupçon de "sécuritarisme" notre réflexion sur la manière dont notre société tente de mettre en actes la relation entre responsabilité individuelle et solidarité, entre autonomie et réglementation, nous ouvrons la voie à des interprétations politiques qui retentissent bien au-delà du jardin d'où la question est partie : l'alpinisme. C'est pour moi une raison suffisante de ne pas privilégier cet adjectif, *sécuritaire*, comme point de départ d'une réflexion. Il me semble en effet que, loin d'être une simple hypothèse ouvrant à des questionnements critiques, cet adjectif est déjà un postulat puissant, un préjugé qui ne va pas de soi".

A contrario, la société est vécue comme une société à risque, comme l'a suggéré Vincent Boudières lors de la journée

organisée par l'OPMA et le GHM le 20 janvier 2007, ce qui expliquerait une forte demande de sécurité.

Pour Claude Rey, c'est le contraire : "L'intolérance croissante à l'inconfort (en parallèle avec une insensibilisation croissante au plaisir fort bien analysée par Conrad Lorenz), à la douleur, le malheur, la maladie, la mort, etc. génère une demande croissante de sécurité, pour se protéger de l'inconfort, de la douleur, etc. Cette demande ne peut être que très partiellement satisfaite par la société, ce qui conduit à ce sentiment d'insécurité, et expliquerait cette impression d'appartenir à une société à risque".

Notre société n'est pas plus à risques que les sociétés grecques ou romaines durant l'antiquité, ou que la société au Moyen-Age. Ce sont les valeurs, les standards qui ont évolué, tout simplement. Mais en même temps le fait que la seule réponse à « l'insécurité » soit la répression donne l'impression d'appartenir à une société peu civilisée.

Le problème est que ces ambivalences sont confortées, amplifiées, voire exploitées par certains médias, et ceci que l'on parle d'alpinisme ou non.

Le rôle des médias dans la perception, par la société, de la montagne et des activités que l'on y pratique

"La vie sociale des hauts lieux dépend principalement de l'image que la société s'en fait et non pas de l'expérience qu'elle en a" (Seigneur, 2006, p. 17). Ceci est principalement dû au rôle prépondérant des médias dont le discours sur l'alpinisme conditionne largement l'image que la société se fait de cette activité. "Le jeu médiatique à travers la recherche de nouveauté, d'informations percutantes, voire de sensationnalisme, joue un rôle clé

dans ce processus d'amplification-atténuation de certains dangers sportifs" (Kasperson et Kasperson, 1996). Et dans le cas de l'alpinisme, le fait que les médias n'en parlent que lors d'accidents graves renforce d'une part l'idée générale et fallacieuse que c'est un sport extrêmement dangereux, d'autre part l'impression ressentie par les alpinistes que les médias parlent "mal" de leur activité.

Ceci n'est évidemment pas faux, mais il faut aussi se demander s'il n'y a pas de la part des alpinistes une incapacité à faire valoir et à expliquer leurs valeurs. Cette incapacité est d'autant plus regrettable que, comme le souligne Majastre dès 1990, "le sentiment de risque associé aux activités de vertige (escalade, saut à l'élastique, voire parapente ou deltaplane et alpinisme évidemment), essentiellement en vertu de leurs impacts potentiels, n'a pas de traduction directe dans le bilan chiffré des victimes du sport". Le même auteur souligne d'ailleurs "qu'en France, il y a 5 fois plus de vacanciers à la mer qu'à la montagne, mais on se noie 13 fois plus qu'on ne meurt en alpinisme et randonnée". Le chiffre n'est pas actualisé mais il est peu probable que le rapport ait été profondément modifié. Par ailleurs, Soulé et Corneloup soulignent avec justesse que la baignade, qu'elle s'effectue en mer ou en piscine (elle aussi accidentogène puisque provoquant entre 50 et 80 décès par an d'après Lebihain (2002), soit plus que les sports d'hiver (Fleury, 1999) ou l'alpinisme), n'est pourtant pas considérée comme un "sport à risque". Ceci constitue la double preuve que le rôle des médias est loin d'être négligeable - même s'ils ne sont pas tout puissants - et que les alpinistes doivent produire un discours qui reflète plus fidèlement la réalité s'ils veulent transformer l'image de leur activité.

La montagne : espace de liberté

Quel discours tenir sur la présence du risque en montagne ?

Selon Kaplan et Garrick (1981), il faut distinguer à propos du risque ce qui peut arriver (scénario), les chances pour que le scénario se produise (probabilité) et enfin l'ampleur des dommages éventuels en cas de survenue (conséquences). A partir d'un scénario catastrophiste (qui sert le besoin de sensationnalisme) et en occultant parfaitement le volet de la probabilité de ce scénario (généralement faible, d'où cet "oubli"), les médias concluent souvent trop hâtivement sur les conséquences (nécessairement dramatiques puisque le scénario était catastrophiste). (Voir par exemple "l'affaire des disparus de la Vanoise" ou plus récemment, durant l'été 2007, celle de l'égarement de deux jeunes dans le brouillard à proximité du Dôme du Goûter).

L'alpiniste se donne toujours pour objectif de revenir de son ascension. Et pour cela il va toujours chercher à réduire le plus possible la probabilité d'un accident en envisageant les principaux scénarios plausibles ainsi que leurs conséquences potentielles, ceci d'autant plus qu'il tend vers "l'extrême". Il semble alors que, puisque "la relativité du seuil d'acceptabilité des risques et les choix des sociétés qu'impliquent certaines décisions sécuritaires situent le débat sur le terrain de la politique et des valeurs" (Soulé et Corneloup, 2007, p. 164), l'explication des valeurs de l'alpinisme tel que nous le concevons devrait permettre à notre activité d'acquiescer une reconnaissance sociale et politique.

Le discours à tenir sur la place du risque en alpinisme et dans les diverses activités de montagne n'a pas à être euphémique : le risque est toujours présent et il peut être mortel, c'est une certitude. Mais pour qu'un discours sur l'affrontement du risque ait un sens, les

termes "affrontement" et "risque" doivent être expliqués et caractérisés. Il faut faire comprendre que, même s'il y a bien risque mortel en alpinisme, et ceci quel que soit le niveau de pratique, les alpinistes ne sont pas des "trompe la mort" puisqu'ils recherchent systématiquement à limiter la probabilité de l'accident afin de ne pas avoir à en subir les conséquences. Il y a certes chez les individus une capacité plus ou moins marquée à accepter les degrés les plus élevés de l'engagement. L'approche du risque reste très subjective, quoi qu'on en dise.

Bien sûr il reste ensuite à expliquer, non pas comment l'alpiniste évite les dangers, mais pourquoi il choisit d'aller sur des terrains où existent ces dangers dont il admet l'existence. Il faut alors évoquer les valeurs formatrices du risque.

De la tentation du jugement moral à la hiérarchisation des pratiques

Pour expliquer l'alpinisme, certains font régulièrement état du plaisir qu'apporte le danger. Sa maîtrise apporterait émotion et plénitude de l'être. La maîtrise parfaite de ses états affectifs face à un danger (potentiellement mortel) permettrait d'être, d'exister par une satisfaction toute personnelle mais également vis-à-vis de la société, et même des autres pratiquants, chacun essayant de prendre plus de risques que les autres. Cette façon de concevoir l'alpinisme est relativement pernicieuse. Elle conduit à la hiérarchisation des pratiques (et donc des pratiquants) ainsi qu'à la hiérarchisation sociale des individus : l'échelon le plus bas serait l'escalade aseptisée sur mur puis en falaise, puis viendrait l'escalade en terrain d'aventure, et enfin l'escalade sur glace qui serait ainsi l'activité la plus dangereuse et

donc c'est elle qui demanderait le plus de courage, tous les pratiquants étant bien sûr plus courageux que ceux qui n'affrontent pas le monde de la verticalité.

Gilles Rotillon s'oppose à cette vision des choses. Il faut s'y résigner, "l'alpiniste n'est pas un être à part et sa pratique de l'alpinisme ne le rend pas meilleur que ceux qui n'en font pas. C'est une activité sociale, une invention des hommes de l'ère industrielle et non pas une manifestation innée de qualités exceptionnelles qui caractériseraient certains individus et pas d'autres. C'est pourquoi quand on cherche à comprendre pourquoi on va en

montagne, il ne faut pas se poser la question abstraitement au niveau de motivations individuelles intemporelles. Ce qu'il faut comprendre c'est pourquoi à partir du 18^{ème} siècle certains hommes (situés socialement) se sont mis à avoir la passion de gravir des montagnes. Derrière ce débat, qui se traduit souvent dans des oppositions que je trouve stériles (espace de liberté/société aliénante, sécuritaire/prise de risque assumé) il y a souvent un relent d'élitisme ou d'aristocratie. Les alpinistes ne sont pas des modèles d'humanité et ce n'est pas parce qu'ils osent, qu'ils sont admirables. Encore faut-il pouvoir oser !".

Conclusion : une thématique à dimension politique

Ces différentes analyses soulignent la dimension politique de la question de la montagne comme espace de liberté. S'il n'y a pas de hiérarchisation des pratiques, il n'y a pas non plus à interdire certaines évolutions au nom d'une prétendue morale, voire d'une idéologie. Chacun doit avoir la possibilité de gravir une montagne grâce à la technique de son choix. Les différents styles d'escalade et ainsi les différentes pratiques sportives en montagne doivent donc cohabiter. A cette condition, le milieu montagnard perdurera comme un espace de liberté.

Nous l'avons souligné, le discours des alpinistes, de par sa portée politique, a un écho qui ne se réduit pas à leur microcosme. Or ce discours utilise régulièrement des termes comme authenticité, liberté individuelle, responsabilité prise ou assumée, acceptation du risque, initiative personnelle, solidarité, courage, autonomie. Comme le constate Erik Décamp, cette terminologie est justement aujourd'hui celle qu'utilise une partie de la droite politique. Et il pose, de manière intentionnellement assez provocatrice, la question suivante : "Peut-on être alpiniste et de gauche ?" Poser une telle question, c'est soulever le problème de l'instrumentalisation de la symbolique du risque en politique, ainsi que celui de l'entrée du vocabulaire sportif dans le langage politique. Nous en parlerons dans une prochaine lettre de l'OPMA.

*Synthèse des débats réalisée par Nicolas SAVELLI,
à partir des contributions de Claude Rey, Erik Décamp, Nicolas Savelli,
Bernard Amy, Bernard Vartanian, et Gilles Rotillon.*

La montagne : espace de liberté

Références bibliographiques :

ALAIN, 1927, *Les passions et la Sagesse*, Pléiade, Gallimard, p 278.

KAPLAN S. et GARRICK J., 1981, *On the quantitative definition of risk*, Risk Analysis, 1, p.1.

MAJASTRE J-O., 1990, *Risque et incertitude*, in Actes du colloque « Vertiges, sports à risque et toxicomanies », Marseille, AMPP, pp. 27-33

SEIGNEUR V., 2006, *Socio-anthropologie de la haute montagne*, collection Sociologies et environnement, L'Harmattan.

SOULÉ B. et CORNELOUP J., 2007, *Sociologie de l'engagement corporel, Risques sportifs et pratiques "extrêmes" dans la société contemporaine*, collection Cursus, Armand Colin.

La **Lettre de l'OPMA** est publiée avec l'aide des abonnés et le soutien financier de : Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne, Comité Rhône-Alpes de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, Groupe de Haute Montagne, PETZL, Union des Centres de Plein Air, Syndicat National des Guides de Montagne.

Membres de l'OPMA :

Bernard AMY (président), Hélène ALBAREL,
Anne BAUVOIS, Gérard CRETON,
Michel ECHEVIN, Erik DECAMP,
Georges ELZIERE, Alain GHERSEN,
Olivier HOIBIAN, Claude JACCOUX,
Paul KELLER, Gilles ROTILLON,
Nicolas SAVELLI, Christian TROMMSDORFF,
François VALLA, Bernard VARTANIAN.

Conseiller juridique

Henri BALMAIN

Membres correspondants :

Jen-Paul BOUQUIER,
Jean-Pierre FEUVRIER, Robert PARAGOT

Abonnement : 16 Euros ;
Abonnements de soutien : à partir de 32 Euros

Nom ou raison sociale :

.....

Adresse :

.....

Code postal

verseEuros pour abonnement à
"La Lettre de l'OPMA"

Règlement par chèque établi à l'ordre de "La Lettre de l'OPMA".

A retourner à **OPMA - Maison de la montagne**
3 rue Raoul Blanchard 38000 Grenoble

Diffusion :

A compter du numéro 20, seuls les abonnés à jour reçoivent l'exemplaire papier de la Lettre de l'OPMA.

Les personnes et les institutions désirant recevoir la Lettre par internet, sont invitées à s'inscrire sur la liste de diffusion auprès de michel.echevin@wanadoo.fr

L'ensemble des lettres en version PDF peut
être consulté à l'adresse
<http://www.cafgo.org/spip.php?rubrique82>